

*Revenu minimum garanti*

aujourd'hui. Les connaissances technologiques se sont accumulées dans la société humaine durant des siècles et des siècles, depuis, et même avant, le jour où un brillant individu a pour la première fois pris conscience des possibilités qu'offrait l'usage de la roue. Sans les avantages de cet héritage énorme que nous avons reçu de nos ancêtres, nous ne serions pas plus avancés que la plus primitive des tribus du monde. Qui oserait nier que chaque membre de notre société d'aujourd'hui a le droit indiscutable de participer aux bénéfices de cet héritage? La major Douglas, lorsqu'il traitait de cette question dans son volume, *Crédit Social*, a écrit ce qui suit, et je cite:

Il paraît difficile de nier que la société en général prise comme entité et non pas à cause de ses titres sur la nature, sur le travail ou le capital n'en soit pas l'héritière naturelle. Si l'on attribue la propriété des richesses produites aux propriétaires des facteurs qui ont contribué à leur production et si les propriétaires de l'héritage des arts industriels constituent la société en général, il devient également difficile de nier que les principaux propriétaires et les véritables bénéficiaires du système moderne...

**M. l'Orateur:** Je me permets d'interrompre l'honorable député un instant, pour simplement lui rappeler que selon la note que l'on m'a remise, son temps de parole est écoulé. Toutefois, une révision de la situation indique qu'il a encore droit à neuf minutes. Je m'excuse auprès de l'honorable député de l'avoir interrompu momentanément.

**M. Matte:** Monsieur le président, je crois avoir commencé mes remarques vers 3 h 10 et, à mon avis, j'ai 30 minutes à ma disposition.

**M. l'Orateur:** C'est exact. J'ai indiqué à l'honorable député que le renseignement est inexact. Je m'excuse auprès de lui, il a encore droit à neuf minutes.

**M. Matte:** Merci, monsieur le président. Je continue ma citation:

... les véritables bénéficiaires du système moderne de production se trouvent à être les individus qui composent la société comme telle. Nier le caractère commun de cet héritage aurait pour effet de mettre en mouvement le processus de désintégration de la société, telle que nous la connaissons.

Le major Douglas a été amené par la suite à la conclusion inévitable que l'équivalent en argent de la contribution de ces facteurs intangibles, c'est-à-dire des bénéfices gratuits de l'association et l'héritage culturel, apportés à la production, doit appartenir aux membres de la collectivité en général.

Par conséquent, lorsque nous insistons sur la nécessité d'établir un programme universel de revenu garanti, le Parti Crédit Social du Canada ne se contente pas de demander au gouvernement d'être plus généreux qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Le parti affirme que la politique actuelle du gouvernement prive la population des fruits de son héritage commun et qu'un revenu annuel garanti ne fera que rendre au peuple, dans son ensemble, ce qui était à lui de plein droit d'abord.

Monsieur le président, comment peut-on établir un véritable système de revenu minimum garanti? A mon avis, on devrait se baser sur les quelques principes suivants: si nous voulons qu'un tel système soit efficace, il y a des conditions essentielles à remplir. Ceci est important parce que plusieurs programmes proposés auraient pour effet de briser l'économie ou failliraient tout simplement à la tâche principale, celle de vaincre la pauvreté. Nous considérons donc les caractéristiques suivantes comme étant nécessaires et essentielles:

Premièrement, le programme doit fournir un revenu suffisant pour faire en sorte que chaque individu soit

[M. Matte.]

capable de se nourrir, de s'habiller et de se loger convenablement;

Deuxièmement, les bénéficiaires doivent être payés sur une base universelle, respectant ainsi le principe à l'effet que ces bénéficiaires sont en fait un héritage auquel chaque membre de notre société a droit;

Troisièmement, afin de promouvoir plutôt que de décourager l'initiative personnelle et le goût du travail, les exemptions de base d'impôt doivent être plus élevées de telle sorte que ce minimum vital ne soit pas taxé;

Quatrièmement, le programme de revenu annuel garanti ne doit pas être financé exclusivement au moyen des revenus de l'impôt, mais avec du crédit nouveau mis en circulation en fonction de la véritable richesse du pays. Cela est la réponse à la question que se posait hier l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Donc, au lieu de contribuer au fardeau déjà écrasant de la dette, une dette que nous n'avons aucun moyen de payer sinon en en acquérant de plus grandes, le revenu annuel garanti augmentera véritablement le pouvoir d'achat total de la collectivité. Il serait insensé de financer ce programme étant donné que les dettes sont une hypothèque sur les revenus futurs et que la collectivité ne retirerai aucun avantage à long terme.

● (1530)

Monsieur le président, chaque fois que nous proposons des solutions semblables, on nous présente toujours les mêmes objections: C'est bien beau tout cela, mais où va-t-on prendre l'argent? On prendra l'argent non seulement en taxes et en impôts, mais en crédit nouveau. Je vois le ministre décrire la «machine à piastres», monsieur le président. Elle est vieille celle-là, il pourrait en trouver d'autres plus à jour. Lorsque nous savons que nous avons tout le potentiel matériel et humain pour produire nous-mêmes tout ce dont nous avons besoin pour satisfaire à nos propres besoins essentiels, monsieur le président, il n'y a absolument rien qui nous empêche alors d'émettre les crédits dont nous avons besoin. Le ministre ne peut me faire croire qu'un pont, qu'une route se construit avec de l'argent, parce que j'ai toujours vu un pont construit avec du béton, du fer et des matériaux. Si ces matériaux existent en abondance, si l'on a la main-d'œuvre pour le faire, si l'on a le génie pour en dresser les plans, personne ne peut me faire croire qu'on a besoin d'argent. Si l'on a besoin d'argent, c'est pour faire tourner la roue et non pas la «machine à piastres». Et pour faire tourner la roue, monsieur le président, on n'a qu'à émettre les crédits dont nous avons besoin.

Je voudrais terminer en mentionnant tout simplement ce que devrait être le revenu minimum garanti. A mon avis, l'exemption d'impôt pour un célibataire devrait être portée à \$3,000, donc à \$6,000 pour un couple marié, plus une exemption de \$500 par enfant.

Notre système, monsieur le président, serait très simple. Je peux l'expliquer en une minute, je crois. Il suffirait de donner à tout Canadien de 18 ans ou moins \$300 par année, et à tout citoyen de 18 ans à 60 ans, \$1,500 par année. A l'âge de 60 ans, on accorderait \$250 par mois, et si la personne est mariée peu importe l'âge de son conjoint, on accorderait \$200 au conjoint, ce qui ferait \$450 pour le couple. Il s'agit des mêmes montants dans le cas des invalides: \$250 par mois et \$200 au conjoint si cette personne est mariée. Au sujet d'un veuf ou d'une veuve ayant des enfants, nous avons alors prévu l'octroi de \$250 par mois et de \$500 par année par enfant.

Monsieur le président, au sujet des chiffres que je viens de mentionner, le ministre pourra dire: Ce sont des mil-